

MODULE

> COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

THÈME 25

> CONSEILS PRATIQUES



- 1. Conseils sur la tenue de la comptabilité générale**
- 2. Comptabiliser correctement une opération comptable**
- 3. Rappel des principales obligations comptables**
- 4. Points d'attention**



1

Bien classer les pièces justificatives



- Pré-requis indispensable à la bonne gestion d'une entreprise
- Gain de temps en matière de traitement
- Diminution des risques de perte de documents
- Suivi de la gestion de son entreprise de manière saine et préservation du patrimoine

2

Respecter la présentation du plan de compte



- Le plan comptable sert à classer les opérations comptables selon une nomenclature et en fonction de règles du Code Général de Normalisation Comptable
- La numérotation du plan comptable permet de catégoriser les informations
- Le respect de la présentation du plan comptable permet une homogénéisation de l'information comptable

3

Utiliser un bon logiciel comptable



- L'utilisation d'un bon logiciel de comptabilité permet à votre entreprise un gain de temps considérable
 - Son utilisation diminue le risque d'erreurs liées au traitement sur papier et augmente la vitesse d'accessibilité à l'information comptable
 - Le logiciel de comptabilité permet un accroissement de la productivité de l'entreprise, et une amélioration de sa performance
- L'utilisation d'un logiciel de comptabilité est donc indispensable

4

Disposer d'une comptabilité à jour



- Il est primordial d'enregistrer de façon journalière toutes les opérations comptables..
- En effet, la mise à jour de la comptabilité passe par l'enregistrement des mouvements de banque, des factures de ventes, des factures d'achats, des déclarations fiscales et sociales en temps réel

4

Considérer la fiscalité dans la tenue de la comptabilité générale



- Il est indispensable de prendre en compte les obligations fiscales dans la tenue de comptabilité générale de l'entreprise
- Chaque enregistrement comptable doit pouvoir être justifié fiscalement
- Il existe des opérations fiscales qui ne concernent pas la comptabilité (comme les aspects déclaratifs) mais qui trouvent leur source d'information à partir de la comptabilité générale

5

Contrôler régulièrement les soldes de la comptabilité



- Le contrôle des soldes de la comptabilité générale de façon régulière permet :
 - de détecter les erreurs
 - de mettre en place les actions correctives nécessaires à temps

COMPTABILISER CORRECTEMENT UNE OPÉRATION COMPTABLE

1

- Identifier les emplois et les ressources concernés par l'opération

2

- Identifier les catégories de comptes correspondant à ces emplois - ressources

3

- Identifier les numéros des comptes correspondant à ces emplois - ressources

4

- Débiter et créditer les comptes sélectionnés

5

- Vérifier l'équilibre de l'écriture

RAPPEL DES PRINCIPALES OBLIGATIONS COMPTABLES

**Respect
des principes
comptables**

**Tenue
des livres
comptables
obligatoires**

**Rappel des
principales
obligations
comptables**

**Tenue
d'un inventaire
annuel**

**Enregistrement
chronologique des
mouvements**

**Etablissement des
comptes annuels**

**N'oubliez
pas vos
obligations
fiscales**

**Faites
des
situations
financières
intermédiaires**

**N'hésitez
pas
à consulter
un expert !**

Conseils à suivre pour la tenue de la CG

- > Bien classer les pièces justificatives
- > Respecter la présentation du plan comptable
- > Utiliser un bon logiciel comptable
- > Disposer d'une comptabilité à jour
- > Considérer la fiscalité dans la tenue de la comptabilité générale
- > Contrôler régulièrement les soldes de la comptabilité

Comment comptabiliser une opération ?

- > Identifier les emplois et les ressources concernés par l'opération
- > Identifier les catégories de comptes correspondant à ces emplois – ressources
- > Identifier les numéros des comptes correspondant à ces emplois – ressources
- > Débit et créditer les comptes sélectionnés
- > Vérifier l'équilibre de l'écriture

Principales obligations comptables

- > Respect des principes comptables
- > Tenue des livres comptables obligatoires
- > Enregistrement chronologique des mouvements
- > Tenue d'un inventaire annuel
- > Etablissement des comptes annuels

Points d'attention

- > N'oubliez pas vos obligations fiscales
- > Faites des situations financières intermédiaires
- > N'hésitez pas à consulter un expert !